



2
Jours

La procédure civile

dans JURIDIQUE - DROIT DES SOCIETES / Réf : JUR-DRSO-13

Objectifs de la formation

- Identifier les règles de procédure civile
- Assurer efficacement le suivi des contentieux

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Identifier les règles essentielles du procès civil

- Agir en justice
- La classification des différentes actions

2. Examiner les procédures

- La procédure devant le TGI
- La procédure devant le Tribunal d'instance
- La procédure devant le Conseil de prud'hommes
- La procédure devant le Tribunal de commerce

Jour 1 - Après-midi

3. Identifier les différents types de jugements

- Les effets du jugement
- L'exécution du jugement



Jour 2 - Matin

4. Examiner les voies de recours

- L'appel
- L'opposition
- Le pourvoi en cassation
- Le recours en révision
- La tierce opposition

Jour 2 - Après-midi

5. Gérer les règles relatives à l'arbitrage

- La convention d'arbitrage
- Le procès arbitral
- La procédure arbitrale

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Tout public, assistant juridique, personne en relation avec les métiers du droit (avocat, huissier, notaire etc.)

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :





- Utilisation de méthodes affirmatives permettant aux apprenants de découvrir un nouveau contenu. Afin de faciliter l'apprentissage, le formateur veillera à adopter une structure claire et efficace.
- Le formateur utilisera de nombreux exemples, comparaisons et images afin d'illustrer son propos. Il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation pourra prendre la forme d'un QCM ou de questions orales.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation.

